

Crédit-bail mobilier

BPIFRANCE

Présentation du dispositif

Le crédit-bail, appelé aussi "leasing" permet de financer les dépenses d'équipement de l'entreprise.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont éligibles les entreprises de toutes tailles et de tous âges ayant des projets d'investissements matériels.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Le crédit-bail est une opération de location, en général sur la durée d'utilisation économique du bien, concernant un bien mobilier à usage professionnel, assortie d'une promesse unilatérale de vente (option d'achat).

Le premier loyer majoré, loyers linéaires ou dégressifs... Bpifrance recherche, avec l'entreprise, la solution adaptée à ses besoins.

Les loyers constituent des charges déductibles pour l'entreprise.

La location financière se distingue du crédit-bail par le fait qu'il s'agit d'une opération de location sans option d'achat.

— Dépenses concernées

Les investissements éligibles sont les investissements neufs ou d'occasion :

- acquisition de matériels d'équipement,
- véhicules utilitaires et industriels,
- matériels informatiques,
- machines-outils.

Le montant de l'investissement doit être au minimum de 70 000 € HT.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Bpifrance propose différentes formules de financement en partenariat avec la banque :

- Cobailage : partage du financement d'un même matériel (ex. : presse offset),
- Intervention conjointe : partage du financement de plusieurs matériels (ex. : flotte de véhicules industriels) dans un même programme ou groupe de sociétés,
- Participation en risque de la banque.

Bpifrance peut garantir le financement réalisé par la banque sous réserve d'éligibilité de l'entreprise à la garantie de Bpifrance.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme

L'entreprise doit contacter Bpifrance à l'aide du [formulaire de contact en ligne](#).

Organisme

BPIFRANCE

- **Accès aux contacts locaux de Bpifrance**
Web : www.bpifrance.fr